

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de Nanteau-sur-Essonne



Dossier d'approbation

Pièce n°4-d : règlement graphique de Boisminard au 1/2000ème

Vu pour être annexé à la délibération

Le : _____
Le Maire : _____



Conseil Développement Habitat Urbanisme, 9 Boulevard Vaulabelle, 99000 AUXERRE

- Zone UA
- Zone UB
- Zone UC
- Zone A
- Zone Ap
- Zone N
- Zone Nj
- Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'urbanisme
- Bâtiment désigné au titre de l'article L151-11 2° du Code de l'urbanisme comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Élément identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme en raison de leur valeur patrimoniale
- Élément et secteur identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme
- Zone inondable (PPRI)
- Zone humide (DRIEE)
- Site classé de la haute vallée de l'Essonne
- Périmètre des orientations d'aménagement et de programmation
- Lisière protégée des massifs boisés de plus de 100 hectares
- Périmètre de protection d'un monument historique

